

naux, l'acte de vente du troisième lot est très-explicite : *la grande cour d'entrée du prieuré est sur la place*, et il est question d'une *seconde cour attenant*. Le petit bâtiment adossé contre le mur du portail existait avant 89, car il est désigné comme faisant partie du premier lot. L'acte de vente du troisième lot dit que le prieuré servait de logement au curé et aux vicaires. L'entrée de ce presbytère, très-rapprochée de la façade de l'église, devait être un peu obstruée par le perron, qui donnait accès dans l'église ; car il est stipulé dans l'acte de vente du premier lot que l'adjudicataire sera tenu de supprimer, à la demande de celui du troisième lot, le perron extérieur sur la place de la Platière.

Le 14 janvier 1792, le troisième lot, dont le prieuré faisait partie, fut adjugé à M. Contamine, épicier, rue Plat-d'Argent, moyennant 58,400 livres.

Mes recherches relatives aux souvenirs matériels de l'établissement des chanoines de Saint-Ruf n'ont pas abouti à de plus amples découvertes, et je vais maintenant m'occuper de la description du quartier qui environnait l'église de la Platière.

Paul SAINT-OLIVE.